

Appel à candidature

Résidence artistique de territoire CTEAC 2023/2025

Éléments de contexte

» Cette **résidence artistique de territoire** découle de la **convention d'éducation aux arts et la culture tout au long de la vie 2022/27** dont sont signataires : la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse , l'Etat (DRAC, DRAAF, Rectorat académique de Lyon) , la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Ain.

» Elle s'appuie sur la **relation des artistes avec les enfants et tous les habitants**, et pourra être développée dans **tous les champs artistiques et culturels**.

» La majorité des actions se déroule sur le **territoire de la conférence Bresse** et **l'équipe artistique en résidence s'associe à des acteurs/artistes locaux pour imaginer une ou deux actions de médiation ciblées par an sur d'autres secteurs prioritaires** du territoire de Grand Bourg agglomération **en privilégiant le secteur rural**.

» La résidence artistique se déroule durant **deux années scolaires**.

» Une **présence effective et régulière** des artistes sur le territoire est souhaitée (hébergement possible chez l'habitant).

Nous recherchons ...

- > Une **équipe pluridisciplinaire**, dotée d'un.e **coordinateur.trice**
- > Un projet qui **mixe les disciplines dans différentes catégories** (minimum deux) :
musique, cirque, danse, théâtre, art numérique, art visuel ...
- > Un **projet inédit**, construit à partir des caractéristiques spécifiques du territoire, **à destination principalement des enfants et des jeunes**
- > Un **propos en adéquation avec la transition écologique**, un enjeu majeur de notre territoire, ayant comme axe **l'imaginaire, l'ouverture, l'exploration, l'universalité**
- > La prise en compte des **droits culturels comme base de mise en oeuvre, de pratique, et d'évaluation** : communauté, partage, patrimoine, transmission
- > La conception d'une **médiatisation régulière** tout au long du projet **impliquant un collectif de jeunes du territoire de la réflexion jusqu'à la mise en oeuvre** (cf pratique par les droits culturels).

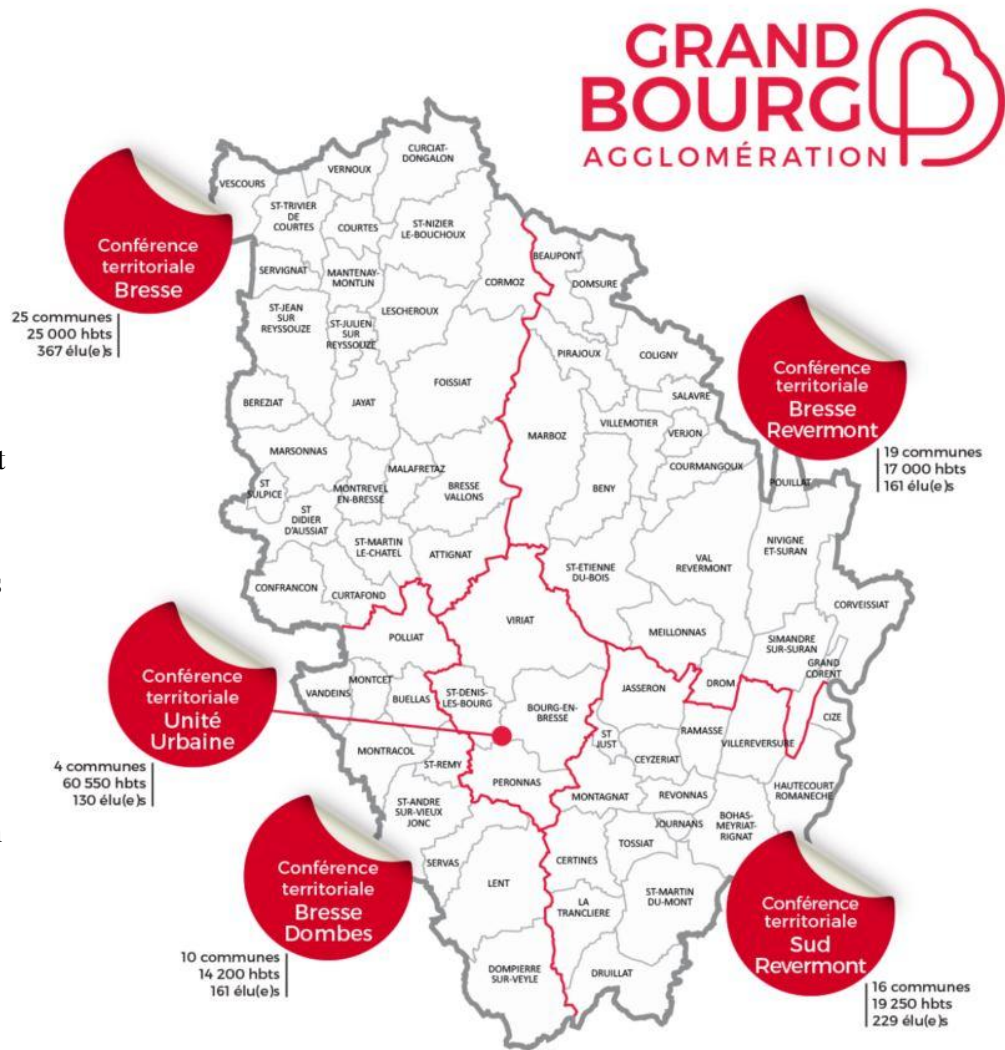
Présentation du territoire

Née en 2017, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, également nommée Grand Bourg agglomération, réunit les anciennes intercommunalités de ce même bassin de vie. Avec **74 communes et 134 000 habitants**, elle est compétente sur un vaste périmètre découpé en **quatre territoires d'actions**, dénommés **conférences territoriales**.

La communauté d'agglomération a choisi **une gouvernance associant pleinement les communes à l'élaboration des politiques communautaires**. Les conférences territoriales contribuent à la **mise en œuvre des politiques communautaires**, dont la **culture** pour certains projets d'investissements et les subventions aux associations culturelles.

Grand Bourg Agglomération a décidé de bâtir son projet de territoire autour des deux axes forts que sont, la **transition écologique** ainsi que la **solidarité et la cohésion sociale et territoriale**.

Dans le cadre de l'élaboration de son **schéma culture**, Grand Bourg agglomération a souhaité marquer cette **coopération**, dont l'ambition est de **favoriser un équilibre territorial de l'offre culturelle**, incarnant les **valeurs républicaines d'égalité d'accès à la culture**.



La conférence Bresse

» Située au nord-ouest, la **conférence Bresse**, où sera principalement basée la résidence mission, réunit **25 communes** pour près de **25 000 habitants**.

» **Montrevel-en-Bresse** (2 500 habitants) et **Saint-Trivier de Courtes** (1100 habitants) constituent **deux pôles qui rayonnent sur les communes alentour** et concentrent l'essentiel de la vie commerciale, culturelle et associative locale. **L'agriculture** reste une activité de tout premier plan.

» La vie culturelle trouve un point d'ancrage au **Centre Culturel Louis Jannel** de Montrevel-en-Bresse, un **équipement culturel d'intérêt communautaire** géré par Grand Bourg agglomération, intégrant **une école de musique** et **une médiathèque** qui fédère en outre **un réseau de 13 bibliothèques**.

» Cette conférence territoriale comprend aussi **une école de musique associative à Saint Trivier de Courtes**. Le **tissu associatif très riche** contribue au dynamisme du territoire par l'organisation de **nombreux événements tout au long de l'année**, notamment le festival Théâtre sur un plateau ou Nos futurs/No future porté le tiers lieu « La Grange aux parapluies ».



- 1 Centre culturel Louis Jannel
- 2 La Ferme du Sougey
- 3 La Ferme de la Forêt
- 4 La Ferme du Peloux
- 5 La Grange aux Parapluies
- 6 La Fabrique du Revermont
- 7 L'écrin
- 8 Écomusée Maison de Pays en Bresse

Bresse

Dombes

Revermont



Le patrimoine bressan



La mise en valeur du **patrimoine architectural, naturel et immatériel bressan** tient une place importante.

Propriété de l'agglomération, la **Ferme de la forêt** à Courtes, monument historique bénéficiant d'un ambitieux programme de restauration et de valorisation. Elle développera **un nouveau plan d'actions d'éducation artistique et culturelle, en réseau avec les autres fermes bressanes du territoire en 2023.**

A Montrevel-en-Bresse, la **ferme du Sougey** est animée par des bénévoles.

Objectifs

Créer un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire

1/ Contribuer à la cohésion culturelle du territoire

» en permettant aux enfants et aux jeunes d'appréhender les arts et la culture par la rencontre d'artistes selon les 3 piliers de l'EAC

» En favorisant les liens intergénérationnels et la co-construction du projet avec les habitants

2/ Développer des interventions dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, et en complémentarité des actions hors temps scolaire notamment en direction des publics spécifiques .

3/ Renforcer l'accès, l'appétence et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel et s'appuyer sur des équipements structurants du territoire en invitant les habitants à investir ces lieux.

» Contribuer au développement culturel et artistique pour tous aussi dans l'espace public.

Déroulé

Une période d'appropriation du territoire

2 semaines juin/juillet et septembre 2023

Durant la période d'appropriation, **le collectif co-construit le projet global** qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, **il rencontre les services de l'éducation nationale et l'ensemble des partenaires potentiels de la résidence**, leur présente son travail et sa démarche artistique.

Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics. **Le collectif résident conçoit, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire ainsi que la communication inhérente à celle-ci.** Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

Une période de réalisation du projet

8 semaines fractionnées d'octobre 2023 à mai 2024

puis 8 semaines fractionnées d'octobre 2024 à mai 2025

Durant cette étape, **se co réalisent les interventions dans les écoles et les actions menées avec les habitants**, dans un souci de cohérence et de synergie sur l'ensemble du territoire concerné.

En parallèle, **un parcours de sensibilisation/formation, conçu avec les porteurs de projet et les artistes**, pourra être proposé aux partenaires en vue de **prolongements possibles en autonomie, hors présence des intervenants.**

Le temps du bilan

mai à juillet 2024 _ puis mai à juillet 2025

Un travail concerté et anticipé en termes d'indicateurs dès le début du projet.

Modalités de mise en oeuvre spécifiques, une résidence principale et des résonances

La résidence principale se déroule sur le territoire de la conférence Bresse, comprenant **environ 80% d'atelier sur le temps scolaire et 20% hors temps scolaire** (tout public et publics spécifiques).

Les ateliers avec des lycéens ont lieu à Bourg en Bresse (pas de lycée sur le territoire de la conférence Bresse) mais sont compris dans le cadre de cette résidence principale.

Au minimum une fois par année de résidence, l'équipe artistique, accompagnée par la direction des affaires culturelles, construira une résonance sur **un secteur rural prioritaire hors territoire Bresse.**

Ces résonances sont financées par le budget affecté au projet (10%environ) et induisent la **collaboration avec des structures culturelles et/ou équipes artistiques du territoire.**

Elles sont potentiellement **en lien les autres actions d'EAC portées ou accompagnées par la communauté d'agglomération** (musiciens intervenant, petites scènes vertes...) et à ce titre doivent être travaillées avec la Direction des Affaires culturelles.

Les dépenses de production de la résidence ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion d'œuvre, existante et disponible, seront étudiées sur la base d'**un budget prévisionnel pour la première année scolaire proposé par le collectif**, dans une **fourchette comprise entre 60 et 80k€ TTC**, validé ensuite par la communauté d'agglomération.

Le budget prévisionnel détaillé devra prendre en compte environ **18 semaines d'intervention sur le territoire** ainsi qu'une **estimation des frais d'hébergement et déplacement** depuis le lieu d'habitation personnel vers le territoire de mission selon les barèmes officiels.

Il est souhaité que le collectif résident puisse être **logé sur le territoire de la conférence Bresse durant leurs missions**. Les différentes opportunités d'hébergement seront étudiées avec le.a coordonnateur.trice.

Des temps de présence effectifs garantissent une réelle immersion.

La direction des affaires culturelles de Grand bourg agglomération est le maître d'ouvrage de cette résidence. Un.e coordinateur.trice a en charge l'**accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et la mise en œuvre du plan de communication.**

Tout au long de la résidence, **des rendez-vous hebdomadaires avec le.a coordinateur/trice**, prévus dans l'emploi du temps initial, permettent d'**avancer conjointement de manière sereine.**

Un **comité de pilotage** a en charge la **sélection de l'équipe artistique et un comité technique suit la bonne mise en œuvre de la résidence.**

Ils rassemblent :

- » les élus concernés
- » des représentants de Grand Bourg agglomération
- » des représentants de la DRAC et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
- » un représentant de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- » un représentant du Conseil Départemental de l'Ain
- » un représentant de l'Education Nationale

Modalités de candidature

envoyer par mail
jusqu'au **lundi 27 mars 2023**

berangere.bulin@grandbourg.fr

Renseignements au 04 74 51 37 68

**jury sur présélection
vendredi 7 avril 2023
en visio**

» Dossier artistique

» Note d'intention comprenant
- différentes propositions de restitution permettant de "laisser trace"
- la description des moyens mobilisés pour l'intégration des habitants au processus de création prenant en compte les droits culturels

» Planning envisagé

» Budget prévisionnel TTC pour l'année 1 avec postes de dépenses et recettes précisant le nombre d'heures d'interventions prévues

» Présentation d'actions similaires

» Revue de presse
